COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Préavis municipal nº 2631.26.09

« Budget 2027 »

Législature 2026-2031

Dicastère des Finances – Mme Laure Ryser

Approuvé en séance de Municipalité le 02.11.2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet pour approbation le budget pour l'année 2027 au Conseil communal.

Le résultat budgétaire de l'exercice 2027 présente un solde négatif de CHF 717'476.-. La situation par rapport au budget 2026 et les comptes de l'exercice 2025 se présente comme suit :

	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Total des charges	27'910'753.00	26'787'939.00	28'337'720.00
Total des revenus	27'168'574.00	26'410'631.00	28'669'062.43
Excédent de charges	742'179.00	377'308.00	
Excédent de revenus			331'342.43

2. Charges par nature

	Budget 2027	en %
30 Charges de personnel	4'659'909	16.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'631'334	20.18
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'929'099	6.91
34 Charges financières	340'963	1.22
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	187'746	0.67
36 Charges de transferts	13'887'232	49.76
39 Imputations internes	1'274'470	4.57
Total des charges	**27'910'753**	**100.00**

2.1 Charges de personnel et d'autorité

4.66 mio Le budget 2027 intègre l'engagement d'un ETP supplémentaire au Service technique (préavis 114/26) ainsi qu'un poste de stagiaire OCOM auprès de l'administration communale afin d'assister la Commune dans le développement et la modernisation de son activité de communication. Un montant a également été réservé pour accroître au besoin le taux d'activité du poste de stagiaire juriste, en assistance aux travaux du Greffe municipal. Certaines adaptations de poste (changement de classes) contribuent à l'évolution des charges de personnel. Une indexation à l'évolution du coût de la vie selon l'IPC 09.2025 versus 09.2026 ainsi que des adaptations salariales individuelles ont également été budgétées.

2.2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

5.63 mio Une évolution sensible des dépenses est à relever dans cette catégorie, dont les écarts se résument comme suit : KCHF -32 dans les charges de matériels et marchandises, principalement dû à une baisse dans les achats d'eau au Consortium ainsi qu'à un reclassement de la subvention accordée à Expo Avenches hors de cette catégorie ; KCHF +104 dans les prestations de service et honoraires, principalement liés aux travaux suivants : mise en place des mesures Commune OuVerte, poursuite des études déchetteries et nouveau collège, expertise Irrigation Basse Broye, ré-audit Cité de l'Energie, sous-traitance de certaines tâches du Service Technique, Comptoir Broyard 2027 ; KCHF +93.7 dans l'entretien courant, lié à une augmentation de l'entretien préventif et planifié des bâtiments et infrastructures communaux ; KCHF +95 dans les immobilisations incorporelles, notamment lié à l'introduction d'un eSéance Législatif, à l'extension de la licences Exos Full permettant la gestion des

accès aux infrastructures communales, à l'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance, à l'achat de licences renforçant l'efficience du Service Technique ainsi qu'au remplacement de l'ERP communal selon préavis 112/26 ; KCH + 50 dans la rubrique réévaluations sur créances, en réponse à l'évolution constatée de la perte sur débiteurs fiscaux.

2.3 Amortissements du patrimoine administratif

1.93 mio Le détail des amortissements, en légère hausse, figure dans l'annexe du budget « Tableau des amortissements ». A noter que les préavis dont les amortissements ont été acceptés par prélèvements sur fonds de réserve sont maintenant liés au bilan à des comptes individuels de préfinancement et amortis sur des durées conformes aux prescriptions MCH2.

2.4 Charges financières

0.34 mio Cette nature contient les frais d'exploitation (électricité, chauffage, assurances) et d'entretien (petit entretien et nettoyage, fournitures, révisions techniques) de nos bâtiments du patrimoine financier et demeurent contenus à l'indispensable. Il y figure également les intérêts des emprunts pour un montant de KCHF 140 intégrant la hausse déjà constatée et d'avantage anticipée des taux pour l'exercice 2027. 2.4 Charges financières.

2.5 Charges de transferts

13.89 mio Les principaux postes de cette nature présentant une hausse de KCHF 374 sont :
Émoluments pour permis de séjour KCHF -9 (commande en ligne directe auprès du canton)
SDIS Broye-Vully KCHF +4
Arpeje KCHF +108 (principalement dû à l'accueil de jour)
Transports publics KCHF -50 (nouveau prestataire Aventibus)
Participation EBBV KCHF +75 (part aux charges selon convention)
Péréquation directe KCHF +57
Participation à la cohésion sociale KCHF +121
Facture policière KCHF +14
Subventions KCHF +58 (sociétés et manifestations locales, santé, Ecobonus, promotion économique)

3. Revenus par nature

	Budget 2027	en %
40 Revenus fiscaux	10'432'500	38.40
41 Patentes et concessions	53'600	0.20
42 Taxes et redevances	3'880'032	14.28
43 Revenus divers	173'700	0.64
44 Revenus financiers	2'190'060	8.06
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	686'205	2.53
46 Revenus de transferts	8'412'949	30.97
48 Revenus extraordinaires	65'058	0.24
49 Imputations intrernes	1'274'470	4.69
Total des charges	**27'168'574**	**100.00**

3.1 Revenus fiscaux

10.43 mio Cette nature concerne les revenus fiscaux figurant dans les comptes 9100, l'impôt frontaliers étant classé dans la nature 46 Revenus de transferts. Le résultat de clôture 2025 présentant une baisse de 4.38% par rapport au budget, alors que cela avait également été le cas au résultat 2024 (-4,23%), le budget 2026 a fait l'objet d'estimations prudentes mais objectives, appuyés sur les acomptes facturés au 31 août 2026 et sur l'évolution des bouclements précédents.

Nonobstant, le budget 2027 montre une hausse des rentrées fiscales de KCHF 667 (+6.8%) induite par le relèvement de l'impôt foncier à 1.5‰, après avoir été imputé de moitié dans le budget précédent. Ce retour à la normale compte pour KCHF +835 dans le budget, alors que l'estimation des impôts sur les bénéfices et capitaux des personnes morales chute de KCHF 461 (-21.6%). Suivant l'évolution démographique et l'inflation récentes, les recettes fiscales attendues des personnes physique (revenu, fortune et à la source) montrent une évolution de KCHF +240 (+3.7%). En 2027, le taux d'imposition communal sera maintenu à 65 points.

3.2 Taxes et redevances

3.88 mio Ce poste est en légère baisse de KCHF 31. L'ensemble des taxes communales (eau potable, eaux usées, déchets, nuitées, frais administratifs divers) figure dans cette nature. La ristourne 2026 du Groupe E s'étant révélée inférieur aux attentes, le montant 2027 a été délesté de KCHF 40.

3.3 Revenus divers

0.17 mio Le contrat de prestations avec l'Etat de Vaud ainsi que la vente de la consommation de nos panneaux solaires sont les principaux revenus de la nature 43. Le dédommagement obtenu pour la participation de notre spécialiste en épuration aux séances de l'EBBV a été légèrement adapté à la hausse suite à l'acceptation du projet de nouvelle centrale d'épuration à Saint-Aubin.

3.4 Revenus financiers

2.19 mio Les revenus financiers comprennent les loyers du patrimoine administratif et financier, les locations des salles, les droits de superficie, les intérêts de retard des impôts et les dividendes des titres et demeurent très stables, hormis une adaptation (KCHF +12) sur le loyer perçu de l'Arpeje pour la location des locaux Rue de la Cure 2 (Ancien P'tit Bonheur) faisant suite à l'occupation des locaux sur l'année complète.

3.5 Revenus de transferts

8.41 mio Les principaux postes de cette nature présentant une hausse de KCHF 545 sont :
Péréquation directe KCHF +446
Impôt sur les gains immobiliers KCHF +50
Impôts frontaliers KCHF +60
Participation du canton à la réforme fiscale (RFFA) KCHF -22
Subvention des assurances sociales KCHF +19
Subvention cantonale Aventibus KCHF -10

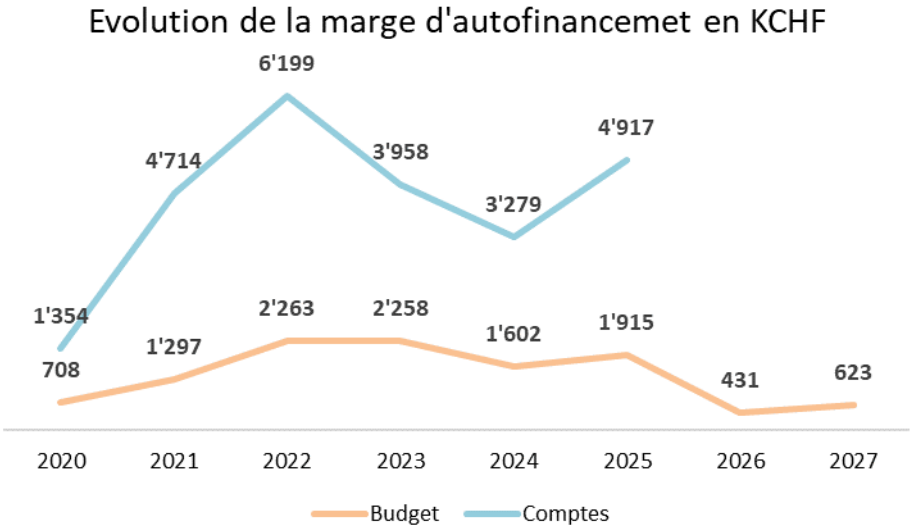
4. Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

	Budget 2027	Budget 2026
Péréquation intercommunale		
Compensation des charges des villes	1'076'927	1'067'570
Besoins structurels	-77'711	-89'570
Compensation transitoire	-168'150	-224'200
Ressources - solidarité principale	-5'989'515	-5'464'710
Ressources - prélèvements conjoncturels	-453'570	-464'420
Coût net de la péréquation intercommunale	**-5'612'019**	**-5'175'330**
Facture policière - solde sécuritaire commun	153'480	150'920
Facture policière - part des communes délégatrices	708'460	697'140
Participation à la cohésion sociale	4'937'608	4'816'460
Coût net de la NPIV	**187'529**	**489'190**

5. Marge d'autofinancement

	Budget 2027	en %	Budget 2026	*Différence*	Comptes 2025	en %
Recettes de fonctionnement	25'142'841		23'946'430	*1'196'411*	26'632'169	
Charges de fonctionnement	24'519'438		23'515'570	*1'003'868*	21'715'420	
Total des revenus	**623'403**	**2.48%**	**430'860**	***192'543***	**4'916'749**	**18.46%**

La marge d'autofinancement prévisionnelle pour 2027 de KCHF 623 et 2.48% présente une légère hausse en rapport au budget 2026. L'amélioration pour KCHF 667 des rentrées fiscales ainsi que la charge péréquative en baisse de KCHF 302 permettent de palier à l'évolution des diverses charges d'exploitation nécessaires à la bonne réalisation des prestations communales contribuant aux bien-être et bien-vivre de la population avenchoise. Pour mémoire, la marge d'autofinancement prévisionnelle était de 1.80% au budget 2026 et de 7.72% au budget 2025. Toutefois les bouclements effectifs montrent historiquement des résultats meilleurs que budgétés, en conformité avec les principes de prudence requis dans l'élaboration de tout budget communal.



6. Conclusion

Après un premier ballon d'essai avec le budget 2026, ce nouveau budget est le second présenté sous MCH2, sans que nous ne disposions encore à titre de comparaison d'un premier bouclement dans ce nouveau format. C'est également le premier budget d'une nouvelle législature 2026-2031 se voulant ambitieuse tout en demeurant consciente des multiples défis actuels et futurs, et objective quant aux moyens disponibles pour les relever. En conséquence, ce budget a été élaboré au plus proche de la réalité du terrain communal et de l'expérience de ses auteurs, chefs de service et conseillers municipaux. Certes en observant et analysant les charges et recettes historiquement répertoriées, mais surtout en retravaillant et en adaptant le contenu de chaque compte pour ne conserver que le nécessaire au bon fonctionnement des services. Les comparaisons avec les exercices précédents se révèlent indéniablement laborieuses, le budget 2026 a néanmoins posé des premiers jalons. Par rapport à ce dernier, dans une optique d'amélioration continue, des comptes manquants ont été créés, les libellés peu explicites adaptés et le contenu des divers comptes commenté partout où cela fut jugé utile.

En outre, la Municipalité a fourni un grand effort de préparation et d'analyse afin de livrer un budget 2027 présentant un déficit mesuré tout en préservant la qualité attendue des services. Aucun prélèvement sur le fond de réserve de politique budgétaire dans l'optique d'atténuer de manière

anticipée ce résultat n'a été budgété. Le cas échéant, si le bouclement 2027 devait effectivement s'avérer déficitaire, les comptes se maintiendraient toutefois à l'équilibre par un tel prélèvement. Au vu de ce qui précède, la Municipalité en appelle donc à l'application des conseillers communaux afin d'aborder ce nouveau budget dans les meilleures dispositions et en toute confiance.

Finalement, la Municipalité remercie l'ensemble des Services pour la qualité du travail fourni afin de livrer ce nouveau budget et de rendre sa lecture la plus claire et explicite possible.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 2631.26.09 de la législature 2026-2031,

Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) **D'accepter le budget 2027 tel que soumis.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique	Le Secrétaire
Laure RYSER	François RAVAL

Annexes : Budget 2027
Plan des dépenses et recettes d'investissements

Municipale déléguée : Dicastère des Finances – Mme Laure Ryser